



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Centrale de compensation CdC
Systèmes d'information SI

Règles d'utilisation

de l'environnement Fachtest

Registre des allocations familiales (RAFam)



Table des matières

1	But du document	3
2	Présentation de l'environnement Fachtest	3
2.1	Prérequis	3
2.2	Planning des exécutions	3
2.3	Règles d'utilisation de l'environnement de test	4
2.3.1	Règles de bases	4
2.3.2	Support technique et disponibilité de la base test	5



1 But du document

Le système du registre des allocations familiales (RAFam) est déployé dans un environnement de test. Cet environnement de test est utilisé par :

- Le Bureau de Contrôle du registre des allocations familiales
- Les organes d'exécution (caisses) et pools informatiques
- Le département informatique de la Centrale de Compensation (SI)

Le but de ce document est d'établir quelques règles d'utilisation de cet environnement :

- Vue d'ensemble des traitements
- Mode d'utilisation de l'environnement de test par les utilisateurs externes

2 Présentation de l'environnement Fachtest

2.1 Prérequis

Pour effectuer les tests, les caisses/pools doivent disposer de l'environnement suivant :

- Une adresse Sedex de test, de type T6-XXXXXX-1 ; attention les adresses Sedex « T » ne communiquent qu'avec des adresses Sedex de type T)
- Le sM-Client si utilisé pour envoyer les messages au RAFam
- Un accès en Referenz à l'interface Web Telezas3, pour visualiser/vérifier l'affichage du résultat dans Telezas3 (si souhaité).Les demandes d'accès se font via <https://www.geca.zas.admin.ch/GecaRequest> . Il faut mentionner dans le champ remarque, que la demande concerne Referenz. Il faut compter un délai d'environ 5 jours ouvrables avant d'obtenir le compte utilisateur.

2.2 Planning des exécutions

Afin de permettre une plus grande efficacité de traitement lors des tests, les batchs de traitement, qui normalement tournent une fois par jour en environnement de production, s'exécutent 3 fois par jour dans l'environnement de test.



Le tableau suivant présente les différentes heures d'exécution des traitements :

Nom du Traitement	1 passage unique		
Synchronisation UPI Etat du Registre (sur demande) Renvoi d'anciens avis (sur demande) Envoi des Avis : synchro UPI – Etat du Re-gistre – Renvoi avis	06h30		
Nom du Traitement	1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage
Importation	8h00	13h00	16h00
Rappels Envoi des Avis (accusé de réception – avis de conflit – avis de rappel)			

2.3 Règles d'utilisation de l'environnement de test

2.3.1 Règles de bases

Comme décrit dans le paragraphe « 1 But du document », le même environnement de test est utilisé pour :

- Les tests techniques de la Centrale de Compensation
- Les tests fonctionnels du Bureau de Contrôle RAFam
- Les tests (techniques et/ou fonctionnels) des caisses d'allocations familiales

Les caisses ont la charge de remplir cet environnement de test avec leurs données. Elles peuvent p.ex. effectuer une livraison de type « livraison initiale » ou effectuer une livraison partielle correspondant à leurs besoins. Les caisses utilisent les données qu'elles gèrent pour confectionner leurs annonces de tests. La base pouvant contenir les données issues de leurs tests effectués précédemment, les caisses peuvent en demander l'effacement auprès du Bureau de Contrôle RAFam (famzreg@zas.admin.ch). Il faut compter un délai de 3 à 5 jours pour que la demande soit prise en charge.



Dans le cadre de ces tests, il se peut que des données d'une caisse en particulier aient pu être modifiées par les tests réalisés en interne par la Centrale de Compensation.

2.3.2 Support technique et disponibilité de la base test

Un support technique peut être planifié selon les conditions suivantes.

- Une demande spécifique doit être faite au Bureau de Contrôle RAFam(fam-zreq@zas.admin.ch) :
 - Au moins un mois avant le début de la campagne de test si cette campagne est planifiée sur une période de plus de 5 jours
 - Au moins 15 jours avant le début de la campagne de test si cette campagne est planifiée sur une période de 5 jours ou moins.

Remarque :

Il appartient à une caisse d'annoncer le plus tôt possible ses campagnes de test. En effet, la Centrale de Compensation se donne le droit de refuser un support technique, notamment dans le cas où l'environnement de test est utilisé pour des tests internes, en cas de maintenance ou de panne.

- Lors de l'annonce d'une campagne de test, une caisse doit préciser :
 - Objectif du test
 - Date de début souhaité
 - Date de fin prévue
 - Définition de l'initialisation des données (base vide ou état autre)
 - Autres contraintes liées à cette campagne de test
- Aucun support technique ne pourra être garanti à une caisse n'ayant pas annoncé ses tests.
- Il est précisé également qu'il n'est pas possible de proposer le même niveau de service sur l'environnement de test que sur celui de production, en termes de disponibilité de la base test et de support technique.

En termes de support technique, la Centrale de Compensation se donne un délai de 48h pour prendre en charge une demande spécifique, liée à une campagne de test annoncée.